

SUBVENTION DE LA MSA (Mutualité Sociale Agricole).

Bénéficiaire	Ressortissant agricole : <ul style="list-style-type: none">- exploitant ou salarié- actif ou retraité du régime agricole à titre principal Propriétaire occupant ou accédant à la propriété.
Ressources	1 pers : 1 426 €/ mois 2 pers : 2 139 €/ mois
Bâtiment	Le logement doit avoir + de 15 ans et doit être ou devenir la résidence principale.
Nature des travaux	Installation de sanitaires, d'un chauffage, agrandissement lié à un événement familial, travaux d'accessibilité.
Montant de la subvention	Jusqu'à 15 % dans la limite de 460 €.
Où s'adresser :	Mutualité Sociale Agricole Conseillère Habitat 75, Bd François Mitterrand 63041 Clermont-Ferrand Cedex 1 Tél : 04.73.43.75.37

Mise à jour : janvier 2008.